



MAIRIE
64 290 LASSEUBE

Tél : 05.59.04.22.67

Fax : 05.59.04.24.34

e-mail : mairie.lasseube@wanadoo.fr

Lasseube, le 14 janvier 2011

Le Maire

à

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

Objet : Réunion du Conseil Municipal n°1/2011

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le jeudi 20 janvier 2011 à 20h30 à la Mairie de Lasseube.

➤ **ORDRE DU JOUR** :

1. Ouverture des crédits d'investissement pour 2011,
 2. Electrification rurale,
 3. Elaboration du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics : périmètre d'étude, cheminement et espaces publics principaux,
 4. Extension de la salle polyvalente : choix du maître d'œuvre,
 5. Renouvellement du tracteur communal : achat et financement,
 6. Dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays des Baïses,
 7. Augmentation du temps de travail d'un emploi à l'école,
 8. Diminution du temps de travail d'un emploi à l'école,
 9. Organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires de février,
- Questions diverses.

Le Maire,

Jean-Louis VALIANI



64290 – Pyrénées-Atlantiques

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE N°1/2011 DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 janvier 2011 à 20h30

Convocation : 14/01/2011

L'an deux mil onze et le vingt du mois de janvier, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALIANI, Maire.

Présents Joëlle FABRE, Michèle CAZADOUMECQ-COGES, Patrick PORTATIU-CAMBUSSET, Rachel MONTET, Joëlle LACAZETTE-JACOB, Yves BORDENAVE, Sébastien BORDENAVE-NOLIVOS, René BOURDET-PEES, Rachel CAZALET, Emmanuel COPPIN, Anne-Sophie DUFOSSE, Serge GUILHEM-BOUHABEN, Henri LAGREUL,A, Murielle LAURENT, Félix REBOLLE-LABORDE, Michel SALLENAVE, Main TUCQ

Absents ayant donné pouvoir : David LAMPLE qui a donné pouvoir à Serge GUILHEM-BOUHABEN

Secrétaire de séance : Joëlle LACAZETTE –JACOB

Présence des correspondants de presse (Sud-Ouest et La République).

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Monsieur BOURDET-PEES prend la parole en disant qu'il a reçu un courrier des parents d'élèves aujourd'hui et demande au Maire s'il est informé de ce courrier. Monsieur le Maire répond par la négative. Monsieur BOURDET-PEES demande de lire ce courrier dans le point des questions diverses. Monsieur le Maire et l'assemblée acceptent à l'unanimité de traiter ce courrier en questions diverses.

I — OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2011

Le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de ne pas retarder le règlement des factures, il convient de procéder à une ouverture de crédits de la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2011.

Considérant que cette ouverture de crédits peut être égale au quart des crédits du budget investissement pour 2010 (sauf remboursement de la dette), le Conseil municipal décide une ouverture de crédits à la section d'investissement de 106 088 €.

VOTES : 19**POUR : 19****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

II — ELECTRIFICATION RURALE

• Alimentation de la propriété de Monsieur Philippe PEBARTHE-COURROUILH

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : **alimentation B.T. de la propriété de Monsieur Philippe PEBARTHE-COURROUILH.**

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SPIE SUD OUEST.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'Electrification Rurale «FACE A.B. (Extension aérienne) 2010» et propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat Départemental d'Energie de l'exécution des travaux,

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :



64290 – Pyrénées-Atlantiques

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	2 606,16 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	260,62 €
- frais de gestion du SDEPA	108,95 €
- TOTAL	2 975,73 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation du F.A.C.E	863,40 €
- TVA préfinancée par le SDEPA	469,81 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	533,57 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	108,95 €
- TOTAL	2 975,73 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

ACCEPTE l'éventuelle servitude sur le domaine privé communal,

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

• Alimentation de la propriété de Monsieur Pascal MEYER : Extension et renforcement de réseau

Le Maire informe l'assemblée que suite à l'achat par Monsieur et Madame MEYER de la propriété constituée des parcelles cadastrées section BE n°184 et 186, une extension de réseau d'une longueur estimée à 150 mètres et un renforcement du réseau sont nécessaires pour l'alimentation électrique de la propriété.

Le montant de l'extension (souterraine) est estimé à 12 750 € HT, dont 22% de part communale. Le montant du renforcement est estimé à 20 000 HT, dont 22% de part communale.

Le Maire rappelle que l'alimentation électrique de la propriété avait été assurée par la Commune par une extension du réseau au droit de la parcelle lors de la réhabilitation de la maison en 2008. Les nouveaux propriétaires n'ayant acheté qu'une partie de la propriété initiale, leur parcelle n'est pas desservie par le réseau créé en 2008.

Dans ce cas de figure, en vertu de l'article 61 de la loi Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2003, la Commune peut demander aux propriétaires de prendre en charge les travaux d'extension de réseau pour l'alimentation de la propriété.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable à la prise en charge du renforcement nécessaire à l'alimentation électrique de la propriété de Monsieur et Madame MEYER.

DECIDE que les travaux d'extension de réseau nécessaires à l'alimentation de la propriété seront pris en charge par les demandeurs.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III — ELABORATION DU PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS : PERIMETRE D'ETUDE, CHEMINEMENT, ET ESPACES PUBLICS PRINCIPAUX

Le Maire expose au Conseil municipal ce qui suit :

Par délibération en date du 30 septembre 2010, la Commune a décidé de mettre en oeuvre le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avec l'aide des services de la DDTM 64;

Cette décision a été portée à la connaissance du public par voie d'affichage pendant un mois ;

Le groupe de travail composé de :



64290 – Pyrénées-Atlantiques

- Madame CAZADOUMECQ COGES (Commission voirie), Monsieur Patrick PORTATIUCAMBUSSET (Commission urbanisme), Monsieur Serge GUILHEM-BOUHABEN (Commission urbanisme), Monsieur David LAMPLE (Commission urbanisme), Monsieur Michel SALLENAVE (Conseil municipal),

- Madame Yvonne CABLAU (Club Seconde Jeunesse), Madame Fanny LABATUT (représentante les parents d'élèves), Monsieur Jean-Marc REGUEME (représentant les citoyens), Monsieur Steve SANS-CHRESTIA (représentant les commerçants),

s'est réuni le 16 décembre 2010 en Mairie de Lasseube, assisté de Monsieur LAFUENTE de la DDTM 64 pour définir, d'une part le périmètre de l'étude, et d'autre part, les cheminements et espaces publics principaux à examiner.

Monsieur le Maire présente le rapport en date du 16 décembre 2010, rédigé par la DDTM 64 — Atelier Haut Béarn et Soule, dans le cadre de l'ATESAT, qui, suivant les décisions du groupe de travail :

- d'une part, précise le périmètre de l'étude,
- d'autre part, dresse la liste des principaux cheminements et espaces publics qui feront l'objet d'un prédiagnostic en matière d'accessibilité.

Au vu de ce document, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le périmètre d'étude du bourg,

DECIDE de faire établir le diagnostic d'accessibilité sur les cheminements et espaces publics suivants :

1/ Pour la voirie :

- Itinéraire n°1 : Route d'Oloron (RD24)
- Itinéraire n°2 : Rue Louis Barthou
- Itinéraire n°3 : Rue de la République (RD24)
- Itinéraire n°4 : Route de Béclair (RD34)
- Itinéraire n°5 : Rue des Lavandières
- Itinéraire n°6 : Accès salle polyvalente,
- Itinéraire n°7 : Rue Cazenave-Janet
- Itinéraire n°8 : Rue Square Pierre Bourdieu
- Itinéraire n°9 : Route de Gan (RD24)
- Itinéraire n°10 : Rue du Château (RD24)
- Itinéraire n°11 : Rue de l'église
- Itinéraire n°12 : Rue Jéliotte (RD34)
- Itinéraire n°13 : Rue Jean Bascourret (RD24)
- Itinéraire n°14 : Rue Edouard Labat
- Itinéraire n°15 : Chemin Morthé

2/ Pour les espaces publics :

- A : parking école
- B : Square
- C : Halle couverte
- D : Place de l'église
- E : stade
- F : Parking route de Lacommande
- G : cimetière

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IV — EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE: LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

Le Maire rappelle la délibération du 25 novembre 2010 par laquelle le Conseil municipal s'est prononcé en faveur du principe de construction de nouveaux vestiaires, douches et WC à la salle polyvalente.

Afin de ne pas retarder l'avancement, le Conseil municipal :

APPROUVE l'estimation prévisionnelle chiffrée établie par les services de la DDTM, qui s'élève à 135 000 € TTC,

MAIRIE DE LASSEUBE



64290 – Pyrénées-Atlantiques

- Madame CAZADOUMECQ COGES (Commission voirie), Monsieur Patrick PORTATIUCAMBUSSET (Commission urbanisme), Monsieur Serge GUILHEM-BOUHABEN (Commission urbanisme), Monsieur David LAMPLE (Commission urbanisme), Monsieur Michel SALLENAVE (Conseil municipal),

- Madame Yvonne CABLAU (Club Seconde Jeunesse), Madame Fanny LABATUT (représentante les parents d'élèves), Monsieur Jean-Marc REGUEME (représentant les citoyens), Monsieur Steve SANS-CHRESTIA (représentant les commerçants),

s'est réuni le 16 décembre 2010 en Mairie de Lasseube, assisté de Monsieur LAFUENTE de la DDTM 64 pour définir, d'une part le périmètre de l'étude, et d'autre part, les cheminements et espaces publics principaux à examiner.

Monsieur le Maire présente le rapport en date du 16 décembre 2010, rédigé par la DDTM 64 — Atelier Haut Béarn et Soule, dans le cadre de l'ATESAT, qui, suivant les décisions du groupe de travail :

- d'une part, précise le périmètre de l'étude,
- d'autre part, dresse la liste des principaux cheminements et espaces publics qui feront l'objet d'un prédiagnostic en matière d'accessibilité.

Au vu de ce document, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le périmètre d'étude du bourg,

DECIDE de faire établir le diagnostic d'accessibilité sur les cheminements et espaces publics suivants :

1/ Pour la voirie :

- Itinéraire n°1 : Route d'Oloron (RD24)
- Itinéraire n°2 : Rue Louis Barthou
- Itinéraire n°3 : Rue de la République (RD24)
- Itinéraire n°4 : Route de Bélair (RD34)
- Itinéraire n°5 : Rue des Lavandières
- Itinéraire n°6 : Accès salle polyvalente,
- Itinéraire n°7 : Rue Cazenave-Janet
- Itinéraire n°8 : Rue Square Pierre Bourdieu
- Itinéraire n°9 : Route de Gan (RD24)
- Itinéraire n°10 : Rue du Château (RD24)
- Itinéraire n°11 : Rue de l'église
- Itinéraire n°12 : Rue Jéliotte (RD34)
- Itinéraire n°13 : Rue Jean Bascourret (RD24)
- Itinéraire n°14 : Rue Edouard Labat
- Itinéraire n°15 : Chemin Morthé

2/ Pour les espaces publics :

- A : parking école
- B : Square
- C : Halle couverte
- D : Place de l'église
- E : stade
- F : Parking route de Lacommande
- G : cimetière

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



64290 – Pyrénées-Atlantiques

V — RENOUELEMENT DU TRACTEUR COMMUNAL / ACHAT ET FINANCEMENT

Le Maire explique qu'il convient de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur pour le service technique, pour des raisons de confort et de fiabilité du matériel.

Parmi les trois sociétés consultées le Conseil municipal décide de retenir la proposition de prix de la société Agrivision, moins-disante, pour un tracteur John Deere 5080M complet et un chargeur avant BMH SC350 complet au prix de 43 300 € HT, la soule s'élevant à 29 300 € HT une fois la reprise de 14 000 € HT déduite.

Le Conseil municipal décide d'attendre l'avis de Monsieur le Percepteur pour délibérer sur la question du mode de financement du véhicule.

Monsieur BOURDET-PEES demande si cet achat doit passer devant une Commission d'Appel d'Offres. Le Maire répond qu'il n'y a pas d'obligation ni de contrainte, vu le montant de l'achat.

VOTES : 19**POUR : 19****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****VI — DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES BAISES**

Le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays des Baïses est en sommeil depuis plusieurs exercices et ne transmet plus de documents budgétaires à la Sous-Préfecture.

La Commune de Lasseube étant membre de ce syndicat, créé en 1980, le Conseil municipal décide la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays des Baïses, et demande au comptable la production d'un compte de gestion de clôture.

Mr BOURDET-PEES précise que ce syndicat n'a rien à voir avec le SIVU des Baïses.

VII — AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A L'ECOLE

Le Maire informe le Conseil municipal que suite au départ à la retraite de l'un des adjoints techniques de l'école, une partie de son poste (3h) a été confiée à un adjoint technique de 2^e classe, déjà en poste à l'école pour 28h de travail hebdomadaires.

Le temps de travail de cet agent est alors augmenté de 3h, passant ainsi à 31h hebdomadaires.

Le dossier ayant recueilli un avis favorable du Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 14 décembre 2010, le Conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail de ce poste d'adjoint technique de 2^e classe de 28h à 31h hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2011.

VOTES : 19**POUR : 19****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****VIII — DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A L'ECOLE**

Le Maire informe le Conseil municipal que suite au départ à la retraite de l'un des adjoints techniques de l'école qui effectuait 28h hebdomadaires, une partie de son poste a été confiée à un adjoint technique de 2^e classe déjà en poste à l'école.

Le dossier ayant recueilli un avis favorable du Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 14 décembre 2010, le Conseil municipal décide de diminuer le temps de travail de ce poste d'adjoint technique de 2^e classe de 28h à 24h hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2011.

VOTES : 19**POUR : 19****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**



64290 – Pyrénées-Atlantiques

IX — ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBBERGEMENT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES DE FEVRIER 2011

- Mise à disposition d'un agent communal à l'association Atout Jeune

Le Maire informe le Conseil municipal du souhait de l'Association Atout Jeune d'ouvrir l'ALSH pendant la première semaine des vacances scolaires de février, du lundi 14 février au vendredi 18 février 2011.

Pour ce faire, le Conseil municipal décide de mettre à disposition de l'association un agent de la Commune, pour une durée totale de 24 h, pour effectuer l'entretien des locaux mis à disposition et le service des repas.

VOTES : 19**POUR : 19****CONTRE : 0****ABSTENTION: 0**

- Mise à disposition des locaux à l'association Atout Jeune

Le Maire informe le Conseil municipal du souhait de l'Association Atout Jeune d'ouvrir l'ALSH pendant la première semaine des vacances scolaires de février, du lundi 14 février au vendredi 18 février 2011.

Pour ce faire, le Conseil municipal décide de mettre à disposition de l'association les locaux suivants : - La salle de jeu de l'école primaire + la salle à porte coulissante

- La salle hexagonale de l'école primaire
- L'accès au photocopieur
- Les sanitaires de l'école primaire
- Le bureau du Directeur
- Les espaces extérieurs de l'école primaire (cour de récréation, préau)
- La BCD la salle multiactivités (école primaire)
- Le dortoir et les sanitaires attenants de l'école maternelle
- La salle de motricité de l'école maternelle

VOTES : 19**POUR : 19****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

X - QUESTIONS DIVERSES

- Mr BOURDET-PEES lit un courrier adressé à la Mairie par la présidente des parents d'élèves dont il a reçu un double ce jour à 15 h. Ce courrier fait part d'un dysfonctionnement au niveau de la cantine.

M. Félix REBOLLE-LABORDE explique que ce sujet a été discuté en commission.

Mme MONTET prend la parole et informe que le ce problème a été abordé lors du conseil d'école, que des réponses ont été données et que tout est mis en œuvre pour y remédier.

- Mme Michèle CAZADOUMECQ informe que le programme de voirie va être finalisé ; la réunion d'ouverture des plis d'appel d'offre est prévue le 24 février 2011.

- Mr le Maire informe qu'actuellement sur la commune ont lieu deux recensements :

- le recensement agricole
- le recensement de la population
- Lancement par la CCPO du programme OUC (Opération Urbaine Collective) créé pour dynamiser le commerce et l'artisanat dans les collectivités.
- Le SDEPA réalise une étude pour la mise à disposition de gaz sur la commune.

- Mme Muriel Laurent demande à quel niveau la route d'Oloron sera coupée et quelle déviation est mise en place.

Mr le Maire répond qu'une déviation sera mise en place par le village d'Estialescq uniquement pour les riverains. La déviation pour les autres usagers se fera par la route nationale 134.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.